



**Contribution de Monsieur Jacques Frémont, Recteur et vice-chancelier émérite, Université
d'Ottawa**

Séminaire « La Francophonie autour des 25 ans de la déclaration de Bamako »

Séance du 3 juillet 2025

« La Déclaration de Bamako à l'ère des grandes perturbations »

Il n'y a aucun doute que la *Déclaration de Bamako* ainsi que celle de *Saint Boniface* ont marqué la Francophonie du dernier quart de siècle. L'enthousiasme et le mouvement suscités lors de leur adoption pouvaient laisser croire que la démarche vers une Francophonie renouvelée marquée par la culture démocratique, les droits de la personne, des institutions fortes et une société civile dynamique serait adéquatement soutenue par ces outils normatifs originaux et résolument tournés vers des idéaux nobles. L'évolution subséquente de la Francophonie et de ses pays membres a démontré que ce ne fut pas véritablement le cas. Si la gestation de ces déclarations fut difficile mais menée avec vigueur et idéalisme, leur mise en œuvre a laissé à désirer si bien qu'on se retrouve vingt-cinq années plus tard avec un constat de relatif désappointement. Il ne serait pas réaliste de croire que ces mêmes déclarations puissent être adoptées comme tel aujourd'hui, ni dans leur version originale, ou même dans une version diluée.

Un déficit démocratique accéléré

Il ne faudrait cependant pas croire que les circonstances ayant mené à cet état de choses soient propres à la Francophonie. En effet, nous avons d'une part assisté ces dernières décennies à un effritement accéléré de l'ordre normatif international et de son emprise sur la conduite des acteurs nationaux et internationaux. Il en est résulté un affaiblissement corrélatif des institutions internationales, en commençant par l'ONU ainsi qu'une certaine délégitimation de leur action. Les guerres au Moyen-Orient et en Ukraine démontrent au quotidien que les normes internationales pèsent bien peu devant les intérêts immédiats de certains États nationaux. Les conflits régionaux, notamment sur le continent Africain, ont dégénéré durant cette période alors que les institutions régionales, continentales ou internationales semblent pour l'essentiel avoir été incapables de trouver de solutions avec les acteurs locaux.

La Francophonie, pas plus que les autres organisations internationales n'a pu servir de socle pour contribuer à une diminution de ces conflits dans son espace. Au surplus, les comportements clairement contraires aux normes internationales de certains Etats et plusieurs parmi les plus gros, lancent un message aux autres États qu'il y a toujours moyen d'ignorer les normes internationales même le plus fondamentales, et de s'en tirer.

Toujours dans le contexte des dernières décennies, notons aussi la montée de l'intolérance au sein des nations : il est de bon ton de désormais tenir des discours rejetant les valeurs démocratiques, notamment de tolérance, au profit de politiques de renfermements nationaux (les nouveaux souverainismes), de valeurs identitaires étroites et marquées au fer de l'intolérance et des préjugés. La normativité internationale et ses institutions tiennent à bien peu de choses dans ce contexte.

D'autre part, l'avènement des nouvelles technologies, tant au Nord que dans les pays du Sud, a profondément chamboulé les modes de fonctionnement de la démocratie. Si au départ, on eut cru à une bonification de la vie démocratique de nos États grâce à l'apparition de ces nouvelles technologies, la suite des choses a démontré à quel point celles-ci posent des nouveaux et bien souvent considérables défis par ailleurs tout à fait inédits. C'est ainsi que, pour ne nommer que ceux-là, la manipulation des institutions nationales de la démocratie par des entités étrangères, la dégénérescence de la propagande haineuse et des fausses vérités au quotidien, les nouveaux moyens permettant aux groupuscules extrémistes de se faire entendre et de convaincre sont devenus monnaie courante dans nos sociétés quel que soit leur niveau de développement. Sans parler de l'apparition de l'intelligence artificielle qui fait peser des défis éthiques considérables et très réels à nos sociétés.

Enfin, il est difficile d'oublier l'importance croissante des changements climatiques partout sur la planète y compris, évidemment, au sein de l'espace francophone. Ces changements suscitent des vives inquiétudes et tant la société civile que les gouvernements nationaux ne savent trop comment faire face de façon réaliste à ces changements ni même de contrer leurs effets. Cette relative incapacité d'agir avec impact, crée en soi au sein des États un déficit démocratique certain et une soif corrélative de la population que la situation s'améliore. Les attentes de la société civile sont élevées et les réponses éparées.

Les déclarations de Bamako et de St Boniface ne pouvaient anticiper ces phénomènes et, il faut en convenir, fournissent bien peu d'outils concrets pour y faire face.

Devant cet état de choses et ces nouvelles réalités, faut-il que la Francophonie baisse les bras et laisse se dérouler ces nouvelles tendances en attendant qu'elles passent ou, au contraire, convient-il plutôt de lutter – sans doute sans réelle perspective d'y arriver — afin de contribuer à rétablir l'ordre des choses ? La question, même si elle est brutale, se pose aujourd'hui – et la légitimité des déclarations de Bamako et de Saint Boniface s'en trouve d'autant affectée.

Repositionner les choses en vertu de quels paramètres ?

Devant une tempête extrême en haute mer, les capitaines choisissent bien souvent non pas de lutter stérilement contre les éléments mais plutôt de laisser porter et d'attendre la fin du déchaînement des éléments pour reprendre le cap initial. Les vents de face auxquels l'idéal démocratique fait face sont trop considérables pour qu'on puisse tenter d'imposer à n'importe quel prix le respect intégral des idéaux démocratiques – eux-mêmes contestés par plusieurs.

Un rappel au sujet de l'espace-temps s'impose dans ce contexte. Le développement de la démocratie ne s'est pas fait en quelques années. Les idéaux ont graduellement émergé au fil des décennies et des siècles. A l'ère de l'immédiat où nous nous trouvons, l'impatience est de mise et il n'y a que peu de soucis pour la marche de l'histoire ni pour envisager les choses dans une perspective de moyen et de long terme. C'est pourtant l'attitude qui devrait nous inspirer. La marée ne monte pas de manière univoque et sans cesse continue ; elle progresse lentement et est faite de montées et de reculs jusqu'à ce qu'au bout d'un moment, on se rend compte de sa progression. Il faut qu'il en aille ainsi avec la démocratie et l'État de droit. Certains reculs sont inévitables.

Il reste qu'au-delà des reculs bien réels de la démocratie à plusieurs endroits dans l'espace francophone, tous les pays et gouvernements membres font face à des défis communs bien réels et bien concrets. C'est ainsi qu'au chapitre des défis communs, on note bien entendu ceux posés par les changements climatiques et notamment par l'adaptation à ces derniers tout comme la diminution de la dépendance de l'humanité aux énergies fossiles. Peu importe le régime politique en place, les défis demeurent les mêmes et la communauté internationale comprend l'importance d'une approche concertée dans ces secteurs. Il en va de même pour, par exemple, les défis posés par l'émergence rapide et débridée des produits de l'intelligence artificielle. Ces technologies posent des défis considérables à toutes les sociétés et à toutes les formes de pouvoir. Là encore, seule une approche relativement consensuelle pourra avoir un impact quelconque. En bref, le multilatéralisme a encore un avenir immédiat et ce, en dépit des difficultés apparentes.

Que faire dans ce contexte ?

Il ne s'agit surtout pas de condamner les déclarations de Bamako et de Saint Boniface à l'obsolescence, ni de les mettre de côté ou de déclarer leur inutilité. Au fond, ces déclarations demeurent des modèles plus que valables et énoncent toujours des idéaux partagés par une majorité de gouvernements et de membres de la société civile ; elles continuent à constituer des pièces maîtresses dans le développement de la Francophonie institutionnelle et multilatérale. Il convient de les garder en latence, d'y référer régulièrement et de continuer à y recourir avec discernement et pragmatisme.

Cependant, la Francophonie multilatérale devra jusqu'à un certain point se réinventer ou en tout cas prendre un virage qui tienne en compte le contexte décrit précédemment. Il s'agira de bâtir de nouvelles solidarités en s'appuyant notamment sur les défis réels et partagés entre les pays membres, défis où il y a moyen d'agir avec impact et de manière bien concrète. La plus-value apportée par l'action francophone sera alors valorisée en autant qu'elle apporte une différence réelle pour les États et gouvernements membres. Les domaines de l'environnement, des

changements climatiques et de l'impact des nouvelles technologies sont des cas où l'action francophone peut faire une différence. Il y en a sans doute d'autres.

De telles actions permettront de rebâtir une nouvelle solidarité en partant des vrais problèmes des gouvernements et de la société civile pour toutes les sociétés du Nord, du Sud, de l'Est et de l'Ouest. Elles démontreront une nouvelle utilité pour la Francophonie. Dividende non négligeable, ces actions permettront aussi de regrouper à nouveau les pays et gouvernements membres autour de problématiques communes et concrètes tout en maintenant une nécessaire communication au-delà des instances officielles. Communication dans l'action, dirait-on.

Au-delà de la communication et des échanges, il conviendra aussi d'oser l'innovation, de développer des nouvelles initiatives ainsi que des façons de faire inédites. Les défis étant nouveaux, les approches doivent être innovantes tout en reposant sur les technologies certes mais aussi sur les caractéristiques de ce que sont la Francophonie et l'espace francophone. Le partage des expériences, les projets pilotes seront donc à l'ordre du jour de cette nouvelle Francophonie multilatérale.

Enfin, dans ce nouveau contexte, la Francophonie doit aussi viser à poursuivre la construction de son édifice normatif particulièrement dans ce que deviendraient ses nouveaux secteurs d'action. Il importerait alors que ces nouvelles normes s'inscrivent dans la foulée et dans l'esprit des déclarations de Bamako et de Saint Boniface, leur conférant ainsi en quelque sorte une légitimité renouvelée.